L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 13 AVRIL 1843.

Pour Président des Etats-Unis:

HENRY CLAY.

Nous recevons la communication suivante que son intérêt nous engage à publier, bien qu'elle ne soit pas signée :

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

"Veuillez, si vous le jugez convenable, donner place dans vos colonnes à notre estimable [illegible] aux lignes suivantes;

"Il est presque certain que la [illegible] des eaux du fleuve sera, cette année, énorme [illegible] qui en seront inévitablement les suites, [illegible] encore éveillé la sollicitude de nos autorités. La faible levée qui borde le fleuve vis-à-vis Carrollton et dans presque toute la paroisse Jefferson, ne pourrait longtemps résister; ses crevasses dans cette paroisse inonderaient une grande partie de notre ville, et [illegible] par la classe pauvre de notre population, qui certes n'a pas besoin de ce nouveau désastre pour augmenter sa détresse.

"Nous espérons donc que le Gouverneur, débarrassé de ses travaux législatifs, voudra bien aviser aux moyens de nous protéger contre le fleuve qui nous menace."

Nouvelle-Orléans, 11 avril 1843.

Mme. Castellan.— Nous avons une excellente nouvelle à annoncer à nos lecteurs. Mme. Anaïs Castellan de Giampietro, et [illegible] du théâtre de Mexico, dont nous avons annoncé [illegible] l'arrivée parmi nous, s'est décidée à donner deux concerts pendant le court séjour qu'elle compte faire dans cette ville. Nos lecteurs connaissent déjà Mme. Castellan de réputation : après avoir chanté avec un grand succès sur plusieurs théâtres d'Italie, elle est venue faire les délices de Mexico. Elle emporte parmi les dilettanti de cette ville les regrets les plus vifs et les plus mérités. Elle retourne en Europe où son talent lui réserve un brillant [illegible].

Le premier des deux concerts que nous promet Mme. Castellan aura lieu jeudi prochain, 20 courant, à la Salle St. Louis. [illegible] donner à nos lecteurs, c'est de [illegible] bonne note de cette soirée, assurée qu'il n'y pas [illegible]. A part le succès qu'a obtenus Mme. Castellan et qui sont déjà une garantie de son mérite, nous pouvons affirmer que la voix, la méthode et le style de cette jeune et belle artiste leur causeront de vrais plaisirs. Mme. Castellan a été élevée à bonne école; elle est une digne interprète des chefs-d'œuvre les plus admirés de sa patrie adoptive. Ses concerts sont donc une de ces bonnes fortunes qu'il ne faut pas laisser échapper.

M. J. C. de St.-Romes a cédé la propriété du *Courrier de la Louisiane* à M. Jérôme Bayon qui dès hier a pris la direction du journal. Ce nouvel éditeur n'en est pas à son coup d'essai dans la presse; il rentre aujourd'hui dans l'arène politique qu'il n'a jamais quittée que momentanément.

M. de St.-Romes, en se retirant, adresse ses adieux à ses anciens et fidèles abonnés auxquels il recommande son successeur : il va se livrer au repos qu'il a bien gagné par ses travaux, et nous lui souhaitons sincèrement de longues et heureuses années. Plus d'une fois, pendant que le Courrier se trouvait sous la direction de cet honorable éditeur, nous avons eu maille à partir avec ce journal, plus d'une fois la discussion a été vive, trop vive peut-être; mais jamais de notre part du moins, le ressentiment n'a survécu à l'heure de la lutte; et le souhait que nous adressons au vétéran des éditeurs, est digne de la plus franche cordialité.

Le Courrier, sous sa nouvelle direction, garde la ligne politique qu'il a suivie jusqu'à ce jour; seulement, à en juger par le premier numéro, il emploiera un style un *peu plus vif*. Dans l'épître qu'il adresse au public, la nouvelle direction émet d'assez singulières opinions sur le naissance et les progrès de la "Doctrine des proscriptions." Si elles ne sont pas fort ingénieuses, elles sont au moins assez nouvelles.

La polémique que commence par un article dirigé contre le Clay-Club. Il est fâcheux pour cet article que l'exagération dont il porte l'empreinte, suffise pour lui ôter toute espèce de portée. On se croirait revenu, en le lisant, aux beaux jours de l'inquisition et du Conseil des Dix. Nous doutons que les membres du Clay-Club se reconnaissent dans le portrait qu'on fait d'eux; certes s'ils pouvaient se croire la puissance qu'on leur attribue, ils auraient le droit d'être fiers. Ce terrible conseil *secret*, qui étend sa sombre et mystérieuse influence sur tout un parti, siège les portes ouvertes; et tous ses actes ont lieu au grand jour. Ce simple fait détruit toutes les accusations.

Theatre Italien.—La représentation de la Compagnie Italienne, qui devait avoir lieu samedi prochain, est remise au lundi suivant : Les préparatifs nécessaires pour la mise en scène du bel opéra des *Puritains* justifient ce retard.

Washington.—Une correspondance particulière de Washington, publiée par l'*Advertiser* de Mobile donne quelques *on dit* assez intéressants. Elle prétend, entre autres choses, que M. Webster qui se rend à Boston, n'en reviendra pas *Secrétaire d'Etat*, "à moins qu'il ne soit rappelé contre toute attente." M. Upshur prendrait le Département d'Etat et serait remplacé à la marine par M. Caleb Cushing. M. Upshur a déjà fait les préparatifs nécessaires pour son changement de position. M. Fletcher Webster ira en Chine comme secrétaire de la légation de M. Everett. L'œuvre de proscription a commencé dans les bureaux de Washington. Plusieurs employés de la Trésorerie ont déjà cédé la place, et bien d'autres les suivront. Le crime de ces employés, c'est leur sympathie pour Henry Clay.

Especes.—La succursale de la Banque de l'Etat de l'Alabama a expédié lundi dernier pour la Nouvelle-Orléans une somme de cent cinquante mille piastres en espèces.

La Pennsylvanie est divisée en districts de telle sorte que les locofocos sont assurés de 20 élections sur 28 et de 55 ou 65 représentans sur 100, *sauf les accidens*.

Le correspondant du *Journal du Commerce* dément les bruits qui ont couru sur la dissolution du cabinet; puis il ajoute : " Depuis que la Cour martiale a rendu sa décision dans l'affaire du Somers, le secrétaire Spencer se montre très offensé, et si le capitaine MacKenzie est acquitté, comme on le pense, son irritation ne fera que redoubler." Le capitaine MacKenzie serait donc loin d'être à l'abri d'une destitution, si M. Tyler tient à son secrétaire de la Trésorerie.

M. Clay.—L'*Intelligencer* de Lexington annonce que M. Clay doit avoir une entrevue avec les citoyens du comté de Lafayette et qu'il saisira cette occasion pour les entretenir de plusieurs questions importantes et pour faire justice des calomnies qui sont lancées contre lui.

Procès de Maggie.—Les plaidoiries dans cette affaire ont commencé : ainsi qu'on devait s'y attendre, la défense s'est attachée à faire ressortir la folie d'Heberton, et à prouver que le jeune Mercer, au moment du crime, était dans un état d'aliénation mentale. L'avocat général a commencé sa réplique et s'efforce de combattre de tout point le système de la défense. "Le caractère et la conduite d'Heberton ont été calomniés; l'accusé, loin d'être ainsi qu'on voudrait le faire croire, un homme doux et paisible, était emporté, violent, vindicatif : l'accusé au moment de la perpétration du meurtre, n'était point fou."

Tresor.—Le montant des bons du Trésor en circulation au 1er courant, était, d'après les relevés officiels, de $11,686,387 45.

Peyton A. Southall, porteur de dépêches du gouvernement, est passé à Charleston le 6 courant, se rendant à Mexico.

Le Dr. Lardner et Miss Clarendon sont arrivés à Mobile.

Connecticut.— L'élection du gouverneur et celle des Membres du Congrès et de la Législature de cet Etat ont dû avoir lieu le 3 courant. Si donc la malle arrive aujourd'hui, nous connaîtrons le résultat de cette élection. L'activité des deux partis était extrême et la lutte aura été sans nul doute fort animée. Nous ne pouvons en prévoir l'issue. Les whigs ont à lutter contre les forces réunies du locofocoïsme, du tylérisme et de l'abolitionisme.

Arbres Gigantesques de l'Orégon.—Un des rédacteurs du *National Intelligencer* de Washington parle avec de grands éloges de la beauté des forêts de pins qu'on trouve entre les forts George et d'Astoria. Les arbres sont droits, d'une grande hauteur, et admirablement propres aux constructions navales. Un de ces arbres renversé par un orage a été mesuré par un voyageur et avait [illegible] pieds de longueur et 46 de circonférence. [illegible] M. D. Douglas, avait [illegible] pieds [illegible] de circonférence.

Le secrétaire d'Etat, [illegible], fait en ce moment un voyage dans le [illegible]. Ce voyage n'amènera-t-il pas une retraite? [illegible] question.

[illegible] de nouvelles [illegible] jusqu'au [illegible] février expiré. L'armée de [illegible], commandée par le général Oribe et composée de plus de 9000 hommes [illegible], dont [illegible] milles de Montevideo et se préparait à l'attaquer. Les habitans de cette ville [illegible] et d'importans travaux pour [illegible] que l'intervention Anglo-française, à [illegible] ces nouvelles, n'aurait eu aucun effet. Attendons [illegible] pendant.

France et Maroc.—[illegible] occupations personnelles, le gouvernement a [illegible] un événement [illegible], qu'il était cependant de la dignité de la France, et [illegible] tude.

L'empereur de Maroc a [illegible] à Tanger, ainsi que nous l'avons annoncé [illegible] du 10 de ce mois [illegible] grave, [illegible] par le voisinage de nos possessions en Algérie. Cependant [illegible] forces sur Tanger. Nous avons en rade [illegible] Abderaman à la raison : [illegible] que de les employer à défendre l'honneur et la dignité de la France.

[illegible] faire à un de [illegible] ble que nous n'ayons pas [illegible] réparation à un [illegible] l'ancien dey. L'Europe ne [illegible] nous ayons à redouter l'empereur de Maroc; mais elle sait que ce [illegible] l'Angleterre, qui, de son rocher de Gibraltar, exerce une influence directe sur les états [illegible], et elle dira que nous craignons [illegible] du gouvernement anglais. [illegible] et la pusillanimité dont il fait preuve [illegible] se trouve en face de l'Angleterre; les Anglais sont partout; [illegible] nous cédions toujours et partout! Telle est la déplorable condition que nous faite M. Guizot avec son fatal système de paix à tout prix.

C'est pitié de voir notre flotte, si belle il y a un an, réduite à un état de [illegible]; nous [illegible] qu'un seul vaisseau dans le Levant, et les Anglais en ont [illegible] à Athènes, en Syrie; nos autres vaisseaux [illegible] sur la rade [illegible] sont des corps sans âme, [illegible] que quelques [illegible]. Avant de quitter la [illegible] Toulon [illegible] être agréable à l'Angleterre; [illegible], qui [illegible] les lecteurs [illegible] système qui nous [illegible], Ainsi [illegible] rire et [illegible] faire [illegible] notre commerce, et pour notre politique.

(*Courrier Français.*)

EXTRAITS DES GUEPES D'ALPHONSE KARR.

Un journal qui a publié les portraits d'un grand nombre de célébrités [illegible] au-dessous [illegible] de portraits de M. Etienne Arago, vaudevilliste, et frère de M. François Arago, l'astronome;

Dans la famille on sait d'avance
Comment le partage se fit ;
François prit toute la science,
Etienne garda tout l'esprit.

Ce qu'il y a de remarquable en ceci, c'est que le journal en question suit une ligne politique [illegible] l'admiration [illegible] M. François [illegible] est de rigueur.

Or, si l'on s'en rapportait aux susdits vers, M. Etienne ayant gardé tout l'esprit, M. François n'en aurait aucun vestige, il est vrai [illegible] M. François ayant pris toute la science, M. Etienne [illegible] la plus profonde ignorance de toutes choses; [illegible] [illegible] fait des livres et des vaudevilles, [illegible] de [illegible], qui est avocat, quel est son lot! Et je ne sais combien d'autres, car la famille des Arago est nombreuse comme celle des Atrides, et elle a fait autour du vaudeville que des Atrides a causé de tragédies.

— Le procès Benson-Marshall.—Il a été question [illegible] à mort.

Nous avons donné notre opinion sur cette scandaleuse affaire. Benson [illegible] de la femme et la belle-fille de [illegible] à leur service [illegible]. M. de Marcellange est assassiné, la rumeur publique accuse Benson,—On le met en prison,—les dames de Chamblas lui envoient du fil,—et chacun joue le jeu de leur table;—un témoin,—plus que un témoin peut-être,—Marie Boudon—a été convaincu de faux par les dames de Chamblas et n'a pas reparu.

Des charges tellement fortes s'élèvent aux débats contre les dames de Chamblas, que le procureur du roi en est ébranlé et se trouve presque mal à l'audience.

Cependant, je ne sais quelle égide protège ces femmes,—on arrête et on condamne des témoins,—des faux témoignages,—on ne surveille même pas les dames de Chamblas; cependant Benson est condamné à mort, donc la plus grande indulgence [illegible] les dames de Chamblas au moins, de [illegible] son le jour qu'il [illegible] de la.

Les journaux de toutes parts avertissent le ministère public que les dames de Chamblas sont en fuite; le ministère public [illegible] le procureur de [illegible] "Chamblas" le ministère public n'ose pas élever la voix contre elles,—l'avocat de la famille Marcellange [illegible] le ministère public que les victimes; enfin vain [illegible] Benson, que l'indignation publique [illegible] contre lui.

[illegible] des dames de Chamblas [illegible] elles sont en fuite, [illegible] une punition terrible, la seule punition [illegible] pour leur infligera—l'exil et l'infamie!

Vraiment, Monsieur, et croyez-vous que Benson [illegible] devant les dames? [illegible] les dames [illegible] Benson [illegible] cette [illegible]. Sans les assises les portes de [illegible] ouverte un instant [illegible] de leur prison, et nous [illegible] déterminant eux-mêmes "sous honneur et à la Contre-[illegible]."

En un mot, voilà le résultat de votre jugement; je parle ici au procureur du roi, aux juges et aux jurés.

Benson est condamné aux travaux forcés pour avoir porté un faux témoignage en faveur de Benson.

Ce qui est permis qu'il obtient, prouve que vous jugez à l'audience, [illegible] pour tous Benson, [illegible] M. de Marcellange, [illegible] des dames de Chamblas, [illegible] Arzac, rendu [illegible] en faveur de Benson—et [illegible] témoignage [illegible] leur mort.

Je ne vous donne pas ici mon opinion, je vous dis [illegible] à mort.

[illegible] dans l'esprit?

D'où vient donc que ces preuves que toutes les [illegible], [illegible] si dans le procès [illegible] les juges [illegible]?

Quelle puissance invisible protège donc ces deux femmes? quel danger mystérieux court donc l'imprudent qui pourrait [illegible]? quel prestige, tout trop ce digne tout de terreur?

Ce danger je veux le connaître, et je vais m'y exposer [illegible].

[illegible] sciences,—[illegible] des [illegible].

[illegible] rendu [illegible] aux galères pour ce fait, [illegible] de Benson.

[illegible] ce faux témoignage a [illegible] l'assassin de [illegible] de Marcellange, du mari de l'une, [illegible] "Ces Benson ont innocent où les dames de Chamblas [illegible]?"

[illegible] depuis quelques [illegible] Villemain de [illegible]

"[illegible] Je demande justice, mais je [illegible] votre [illegible] demande [illegible] rendez-vous [illegible] d'adresse.—Votre serviteur."

M. Villemain [illegible] et laisse le feuillet pour [illegible] à lui [illegible] du [illegible]. [illegible] il faut [illegible] [illegible].

Il cherche dans ses poches—[illegible] pas [illegible]—il n'est pas dans ses [illegible].

L'ex [illegible] n'avait pas [illegible] billet. Il [illegible] de l'avoir de la [illegible]—qu'il avait [illegible] trente plusieurs.

Le Ballet de Lorette et le Whist.—[illegible] de l'administration, le loterie n'en est pas moins morte dans nos mœurs; elle s'est réfugiée dans les salons [illegible].

[illegible]

Mlle. [illegible] annonce un jour [illegible] du dîner, [illegible] à la [illegible]. Wistiti [illegible] qui lui avait été [illegible] de [illegible] ce petit [illegible]; il faisait le [illegible] à l'illustre Manito. Le besoin [illegible] le sacrifice de son chef-d'œuvre, [illegible] sacrifice était dans le sac, car [illegible] la musique [illegible] 20 fr.

[illegible] Mlle. Irma, [illegible] cet homme, [illegible] de toucher à [illegible] de la [illegible] 20 francs [illegible] en l'honneur de Wistiti. [illegible] que Mlle. [illegible] d'aller chez elle admirer l'incomparable quadrumane.

Dès le lendemain, M. Delahaye était chez Mlle. [illegible] que [illegible] M. Delahaye revint deux jours après : Wistiti était malade d'une indigestion [illegible] Wistiti avait [illegible] ne pouvait recevoir personne. Dès [illegible] M. Delahaye en fut pour ses visites que Mlle Irma avait toujours [illegible] différer [illegible].

Et il [illegible] comme [illegible], males et femelles, de [illegible] entre eux du [illegible]. D'un commun accord, on lui décerna le [illegible]; on le [illegible] plus [illegible] [illegible].

Un jour que le champagne avait coulé et que les [illegible] M. Delahaye [illegible] on le [illegible] on le mystifia, et quelqu'un de [illegible] lui lança tout haut le nom malencontreux qu'on lui donnait tout bas. Le pauvre n'vit qu'il avait été leur dupe, et jura de se venger. Mais sa [illegible] chez une vengeance spirituelle, il eut le tort d'en prendre une qui n'est qu'à l'usage [illegible] [illegible] à la sortie, le [illegible], et lui arracha son châle, qu'il foula aux pieds.

La jeune femme [illegible] cette scène avec un calme stoïque; [illegible] le lendemain matin elle alla déposer une plainte, [illegible] aujourd'hui M. Delahaye devant la police correctionnelle.

La jeune Irma raconte piteusement ses mésaventures [illegible], [illegible] en convenant de ses torts, il dit qu'il n'a pas été maître de sa colère en présence des brocards qui pleuvaient sur lui.

Aussi, le tribunal, après avoir entendu M. Théodore Perrin, défenseur de M. Delahaye, s'est-il borné à [illegible] et le prévenu n'est condamné qu'à 60 francs d'amende.

La manie du suicide.—Block ancien militaire, tenant un [illegible] de tabac à Chavannes [illegible], il y a deux [illegible] à la cour d'assises du Haut-Rhin, pour [illegible] à [illegible] de la balance, [illegible] [illegible] la gorge pour se détruire. [illegible] a été acquitté par le jury pour [illegible]. [illegible] servires avaient sans doute [illegible] aux yeux de ses juges. [illegible] était retiré à Montreux-Jeune, [illegible] de [illegible]. Il y a quelques jours, [illegible] veillard se munit d'un rasoir, se rendit sur les bords du [illegible], qui passe près du village de Montreux, et [illegible] la gorge, puis sentant [illegible] pour se jeter à l'eau. On [illegible] que [illegible] quelques habitans avertis de cet événement, vinrent [illegible] le cadavre horriblement mutilé de ce malheureux.

Voleurs [illegible].—Vers le [illegible] de [illegible], un [illegible] Pont, [illegible] de [illegible] d'une [illegible] de [illegible] [illegible] l'Américain prétendu et son complice s'étaient [illegible] à [illegible].

Poral avait dû, on le pense, garder son [illegible] dupe. Or, il arriva, [illegible], qu'un [illegible] [illegible] de 100 francs qu'il [illegible] nait sous son bras, [illegible] [illegible] et américain, joua [illegible].

[illegible] évident pour [illegible].

L'occasion était belle pour une revanche. Poral résolut [illegible].

"Mon [illegible] américain, [illegible] l'homme le plus [illegible]. Vous ne [illegible] d'argent [illegible] pour 10; je ne ferais un plaisir de vous satisfaire, [illegible] la rue Neuve-St.-Martin, [illegible] vendu deux cents grosses [illegible] pour [illegible]."

[illegible] qu'il parlait ainsi à l'Américain, [illegible] : A merci le [illegible] : j'ai un billet de banque de mille francs que je vais changer; nous partagerons le bénéfice, si il [illegible].

Poral s'éloigne, laissant les deux compères [illegible]; [illegible] au lieu d'aller chez un changeur, il [illegible] chez le commissaire de police, [illegible], en le priant de lui prêter assistance. [illegible] que des agens suivent [illegible] à distance [illegible]. Les [illegible] Américain, [illegible] [illegible] tees et autres objets [illegible] mises en œuvre du vol à l'américaine.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Chaudière, Pool, New-York. Nelson & Wood
Brick [illegible], Caillard, Havane. [illegible]
[illegible], Laguna. [illegible]
Goëlette, [illegible], Mobile.
[illegible], Wobber, Mobile. C B Lebeau
Franklin, Pett, Baltre. [illegible]
Goëlette, Churchill, Laguna. [illegible]
Steamboat à vapeur Tuscahbia, [illegible], Mobile. Jones & [illegible]

ARRIVES.

[illegible]
Steamer Fusilier, Watson, Lafourche.
[illegible] American Eagle, [illegible] Chaumont

DERNIERES DATES.

[illegible]

(Communiqué)

[illegible]

SALSEPAREILLE DE SAND.

Le sang passé tant en lui-même la vitalité [illegible] [illegible]

Pour plus amples détails, voir les divers [illegible] journal et autres.

[illegible] et au détail, [illegible], 273, Broadway et [illegible] street, New York.

[illegible], No. 12, Nouvelle Orléans.

[illegible] rue du Canal, par A. Girard et Co. [illegible] rue de Chartres, et par tous les apothicaires et droguistes des Etats-Unis.

FAMILLE D'ESCLAVES DE VALEUR, A VENDRE A L'AMIABLE.

Un parfait cuisinier, créole, âgé de 24 ans; un excellent domestique de table et maître d'hôtel, créole, âgé de 25 ans. Ces domestiques appartiennent à un [illegible] de cette ville, qui ne veut plus tenir maison. Ils sont vendus comme sujets fidèles et pleinement garantis.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés avec hypothèque jusqu'à final paiement.

S'adresser à A. Beard et Richardson, encanteurs, bureau [illegible], No. 46 rue des Magasins. 13 avril.

[illegible]

CHAMPAGNE—[illegible] VALETON FRERES, No. 21, St. Charles, sous le Verandah.

[illegible]

[illegible]

ACTE

[illegible] de la ville de Lafayette.

[illegible]

FELIX GARCIA, [illegible]

Approuvé le 5 avril 1843.

A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ASSOCIATION CONSOLIDEE

[illegible]

COMPAGNIE & BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

[illegible]

FRED. FREY, caissier.

BANQUE DE CANAL.

[illegible]

DISSOLUTION DE SOCIETE

[illegible] Nouvelle-Orléans, le 11 avril 1843. JN L. TOUR. J B DUCHAT

A VIS.—[illegible]

FORMATION DE SOCIETE

DUCHAT ET L'ANGLADE,

[illegible] J. B. DUCHAT. L'ANGLADE.

[illegible]

TALAMON, Frères.

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

[illegible]

CHARLES STETSON.

Par pro. W. H. Avery, W. H. AVERY.

W. H. AVERY [illegible] de commission en général. No. 56 rue Gravier.

[illegible]

AVIS

POUR FACILITER LA LIQUIDATION DES BARQUES HYPOTHECAIRES

[illegible]

ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

[illegible]

HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

[illegible]

SHULTZ, HADDEN & LEACH.

[illegible]

AVIS AUX CONFECTIONNEURS D'HABILLEMENS D'ETE.

LOISON & SILVESTRE, [illegible] rue de Chartres.

[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS.

[illegible]

VENTES DE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

[illegible]

MANUEL GARCIA.

PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS [illegible]

A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des Etats Unis.

Vente par le Marshal.

David Barbour vs. W. McConnell.

[illegible]

G. CLAIBORNE, Marshal.

[illegible]

VALETON FRERES.

J. E. LOREILHE.

[illegible]

HONORE COULON.

[illegible]

MANUEL BLANCO, 26, Commune.

[illegible]

AMUSEMENTS.

[illegible] ORLEANS.

[illegible]

OPERA ITALIEN.

[illegible]

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

[illegible]

ARTIST. BORGER.

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.

[illegible]

G. W. STEPHENS.

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

[illegible]

POUR LES ATTAKAPAS.—[illegible]

JOHN HALL [illegible]

POUR ST. LOUIS—[illegible]

JOHN R. SHAW [illegible]

POUR MARSEILLE—[illegible]

POUR LE HAVRE.—[illegible]

POUR VERA-CRUZ—[illegible]

POUR TAMPICO—[illegible]

POUR ROTTERDAM—[illegible]

POUR ST. PIERRE MARTINIQUE—[illegible]

POUR TRIESTE—[illegible]

HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

POUR LE HAVRE.—[illegible]

POUR VERA-CRUZ.—[illegible]

CAPDEVIELLE & CUCULLU.

POUR LE HAVRE.—[illegible]

POUR LA HAVANE—[illegible]

POUR LA HAVANE—[illegible]

[illegible]

BLANCHARD, EIMER & Co.

[illegible]

A. GORDON WYLIE & Co.

CAZADORES DE ORLEANS.

La Compañía formará [illegible] el Domingo [illegible] del corriente, y se reunirá en el sitio acostumbrado a las 9, en punto de la mañana, con casaca de paño y pantalon blanco.

Siendo el objeto de esta salida para un [illegible] y tirar al blanco, se recomienda la puntual asistencia a todos los miembros [illegible] y se invita a los señores honorarios que gusten presenciarlo para que se hallen en el parage indicado a las 10 1/2, hora en que la Compañía debe emprender la marcha.

De orden del Capitan,

A. RIVAS, Sargento Primero.

13 av.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

TIR A BOULET

[illegible]

Par ordre du Major, F. GAUTIER, Adjudant-Major.

N. B. Le public et les chasseurs [illegible]

CAZADORES DE ORLEANS.

[illegible] se reunirá en asamblea general el jueves 13 del corriente, a las 6 en punto de la tarde, en la sala de [illegible] de Dumaine entre las de Dauphine y Levée; para asuntos importantes al servicio [illegible] asistencia de todos los individuos [illegible]

De orden [illegible]

A. RIVAS, Sargento prim.

10 de abril.

FONDS DE MAGASINS DE MARCHANDISES SECHES

A VENDRE.

[illegible]

FOMAGES! FROMAGES!

[illegible]

J. E. LOREILHE.

VENTES DE CE JOUR.

PAR R. & SYKES, A. DEVALL [illegible]

[illegible]

PAR M. BARNETT [illegible]

[illegible]

PAR A. FERNANDEZ & CO.

[illegible]

PAR VINCENT & [illegible]

[illegible]

PAR H. LETITRAIN.

[illegible]

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

[illegible]

PAR R. & SYKES, DEVALL [illegible]

[illegible]

PAR A. FERNANDEZ & Co.

[illegible]

ISAAC BRIDGE.

[illegible]

BANQUE DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

INSTITUTIONS.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES

[illegible]

AVIS

[illegible]

AUDILLE FOLLAIN, DELBAIRE, DELBOUQ [illegible]

[illegible]

NORTHRUP & FOSDICK, 40, Gravier.

[illegible]